

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Lundi 24 Janvier 2022 Compte Rendu

Date de convocation : 18/01/2022

Le lundi vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux s'est tenue en visioconférence l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président, présent au siège du SMIRTOM du Vexin : 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY.

~

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) - Mme Christine BESSODES (Avernes) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Philippe CHAUVET, M. BELANGE (Chars) – M. Fabien MOREAU (Condécourt) – Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - M. Timothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Jean LORINE (Marines) - M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) – Mme Teresa BEYER (Magny-en-Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – M. Julien BOURREAU (Bréançon) – M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) – M. Philippe CLAUSS (Commeny) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) – M. Olivier FLIGNY (Le-Bellay-en-Vexin) - M. Martial LEPREVOST (Le Heaulme) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Jean DELILLE (Theuville).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Eric d'ORNANO (Arronville) - M. Christian PION (Menouville) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Éric HOECKMAN (Omerville) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h07.

Monsieur Denis LAZAROFF est nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu de l'assemblée générale du Lundi 29 Septembre 2021 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du lundi 29 septembre 2021. Aucune observation n'est signalée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Préambule :

Pour mémoire, pendant la durée de la loi d'urgence sanitaire, les syndicats mixtes fermés tel que le SMIRTOM du Vexin, sont dans la possibilité de se réunir avec un quorum atteignant seulement le tiers de ses membres c'est-à-dire avec 25 délégués.

Chaque délégué peut avoir 2 pouvoirs à son nom.

Délibération 01/22 : Convention Valoseine pour Incinération et Centre de Tri

M. MOHA (SMIRTOM) : À la suite des pourparlers positifs avec le Syndicat Valoseine de Triel sur Seine, il a été décidé de signer une convention avec leurs services pour l'incinération et le centre de tri.

Il convient de négocier avec la société SEPUR assurant le transport des déchets en raison de la modification en cours de marché des exutoires. La distance kilométrique est équivalente mais le temps de circulation est parfois supérieur.

Néanmoins, la signature de cette convention permet de réduire les coûts de traitement, ce qui permet de limiter l'augmentation de ces mêmes couts liés à la TGAP.

En raison du renouvellement de la délégation de service public du partenaire de Valoseine, la convention sera signée jusqu'au 30 juin 2023.

Départ de Monsieur POLVERARI (Hodent) à 19h26.

M. LAVOYE (Génicourt) : Le fait de changer d'exutoire ferait-il une économie de 224 000 € par an ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Le calcul de base donne bien 224 000€ par an.

M. MOHA (SMIRTOM) : Comme précisé, cette économie est à nuancer car nous devons négocier avec la société SEPUR le surcoût du transport vers ces nouveaux exutoires. La distance est relativement la même mais l'ensemble des temps de trajet est rallongé.

Le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) approuvé par le Conseil régional d'ILE-DE-FRANCE par délibération en date du 27 novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat VALOSEINE et le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin (SMIRTOM) se sont rapprochés afin de poursuivre en commun plusieurs objectifs d'intérêt général et notamment limiter les distances de parcours de déchets, optimiser les coûts liés à la logistique et favoriser la coopération entre collectivités publiques pour faire face à la fragmentation des territoires ;

CONSIDÉRANT en conséquence la possibilité d'établir une convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

D'APPROUVER les termes de la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM ayant pour objet de confier à VALOSEINE les apports de tonnages suivants du SMIRTOM :

- Apport de tonnages ordures ménagères résiduelle (OMR) pour le site AZALYS jusqu'au 30/06/2023 inclus,
- Apport de tonnages d'emballages ménagers recyclables (EMR) et verre pour le site Cyrène jusqu'au 30/06/2023 inclus.

D'AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution, courant du 1^{er} février 2022 au 30 juin 2023 inclus.

Délibération 02/22 : Marché exploitation des déchèteries

Présentation du marché par le Vice-Président, Monsieur Guy Paris.

Le Président expose :

Le Syndicat a lancé une consultation pour la « Gestion et l'exploitation des déchèteries du SMIRTOM du Vexin (accueil des usagers et évacuation des déchets) » pour une période de 5 ans (avec reconduction tacite possible pour 2 fois 1 an).

La consultation a été mise en ligne sur Maximilien le 4 novembre 2021.
Les publications au JOUE et au BOAMP sont parues le 9 novembre 2021.

La date limite de remise des offres était fixée au 6 décembre 2021 à 12h00.
1 seul candidat a déposé une offre : le groupement SEPUR-SOTREMA.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) s'est réunie :

- le 6 décembre 2021 à 14h00 pour l'ouverture des plis
- le 10 décembre 2021 pour l'analyse de l'offre
lors de cette séance, il a été décidé de recourir à une procédure négociée en raison de la valeur économique de l'offre
- le 15 décembre 2021 à 9h30 pour l'attribution du marché.

La CAO a attribué le marché au groupement SEPUR-SOTREMA pour un montant (sur la tranche ferme des 5 ans) de 2 901 430.00 € HT soit 3 061 008.65 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte à la majorité absolue avec une abstention (M. CHAUVET – Chars), d'autoriser le Président à :

- Signer le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- Signer tous les documents s'y rapportant (notamment ordres de services, avenants, ...)

M. LAVOYE (Génicourt) : Étant donné qu'il n'y a qu'une seule réponse pour cet appel d'offres, ne devrait-on pas le déclarer infructueux et relancer un appel d'offres ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Non, ce n'est pas un marché infructueux. Il serait infructueux si le prix était anormalement élevé ou anormalement bas par rapport au marché. Nous connaissons globalement le montant de gestion des déchetteries et la réponse financière à cet appel d'offres était dans la norme. Il est effectivement toujours intéressant d'avoir plusieurs réponses à un appel d'offres. Nous aurions pu donc relancer un appel d'offres non pas au motif qu'il était infructueux mais simplement pour espérer avoir davantage de réponse. Mais comme expliqué, le montant étant globalement celui que nous avons calculé du fait de la nouvelle déchetterie de Vigny, nous avons décidé de ne pas relancer un marché. Nous avons plutôt lancé une phase de négociation avec le répondant.

Mme BEYER (Magny-en-Vexin) : Savez-vous pourquoi il n'y a qu'une seule réponse à cet appel d'offres ? Est-ce lié à la position des 3 déchetteries ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous ne pensons pas que ce soit lié à la position des déchetteries. D'autres prestataires auraient pu répondre à ce marché, comme Veolia mais en l'occurrence, ils ont perdu différents marchés sur le Val d'Oise et sont partis sur d'autres départements. Il est donc possible qu'ils aient choisi de ne pas garder juste un marché sur notre secteur. Nous avons du mal à savoir pourquoi il y a très peu de réponses à ces appels d'offres, mais les autres Syndicats sont souvent dans la même situation.

Mme BEYER (Magny-en-Vexin) : Avez-vous prévu des prestations autres dans le cahier des charges de ce marché en dehors de l'exploitation, tels que des services supplémentaires ou des travaux ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Non, il n'y a pas de prestations supplémentaires. Le cahier des charges ne prévoit que l'exploitation des déchetteries. Les services supplémentaires sont potentiellement pris sur le marché de collecte mais pas sur celui des déchetteries.

Points divers

- Pré collectes

Présentation de l'évolution des pré-collectes par le Vice-Président, Monsieur Alain Mateos. La présentation projetée reprend les résultats détaillés par Communautés de Communes.

	Nombre de voies en pré-collecte au 1 ^{er} /01/2019	Nombre de voies en pré-collecte au 31/12/2019 (idem 31/12/2020)	% résolutions pré-collecte 2019	Nombre de voies en pré-collecte au 31/12/2021	% résolutions pré-collecte 2021	% global résolutions pré-collecte
CC Vexin Centre	119	57	52.10 %	22	61.40 %	81.51 %
CC Sausseron Impressionnistes	63	35	44.44 %	27	22.86 %	57.14 %
CC Vexin Val de Seine	82	38	53.66 %	3	92.11 %	96.34 %
TOTAL SMIRTOM du Vexin	263	130	50.57 %	52	60.00 %	80.23 %

Les suppressions de ces pré-collectes sont impressionnantes notamment sur la CCVVS. Maintenant, les Communautés de Communes décideront de la répartition des paiements dans leurs communes. Le SMIRTOM du Vexin enverra le tableau du produit attendu en distinguant les communes qui ont toujours une ou plusieurs pré-collectes.

M. MOHA (SMIRTOM) : Il est important de réduire les pré-collectes qui ont un coût à l'habitant non négligeable. Leur diminution permettra de compenser en partie la hausse de la TGAP qui croît de façon exponentielle.

M. DEMULDER (Vallangoujard) : Qu'est-ce qui bloque le plus sur Butry-sur-Oise pour qu'ils n'arrivent pas à réduire leur pré-collectes ? Est-ce que c'est techniquement infaisable ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons entamé des discussions avec la commune pour les aider à réduire ces pré-collectes. La mise en place est assez compliquée, mais nous allons pouvoir faire au mieux avec Monsieur le Maire.

M. BOURGOIN (Butry-sur-Oise) : Nous avons un problème d'habitants effectivement, notamment de personnes âgées avec des voiries particulières. Nous allons sûrement mettre en place une solution municipale, c'est-à-dire avec un ramassage fait par la Commune.

M. MOHA (SMIRTOM) : Je remercie une nouvelle fois toutes les communes qui ont fait l'effort de diminuer puis de supprimer toutes leurs pré-collectes.

Départ de Madame VALADON (Bray-et-Lu) à 20h04.

- **Composteurs**

Présentation du programme Composteurs par la Vice-Présidente, Madame Frédérique CAMBOURIEUX.

Le SMIRTOM du Vexin va réceptionner les premiers composteurs d'ici la fin du mois de janvier ce qui permettra d'effectuer les premières livraisons dans les Mairies courant février.

Dans les prochains jours, les Ambassadrices de tri vont déposer dans les Mairies les formulaires de commande (avec les calendriers de collecte).

Les habitants qui souhaitent commander un composteur devront déposer leurs formulaires en Mairie (2 kits de compostage disponibles : l'un avec un composteur de 300 L pour un montant de 24 €, l'autre de 600 L pour un montant de 31 € ; commande limitée à un composteur par foyer).

Les mairies devront ensuite retransmettre les demandes sur l'adresse smirtom@smirtomduvexin.net

Le Syndicat livrera les composteurs de façon groupée dans les Mairies et adressera un titre de recette par mail aux habitants (éventuellement par courrier). Le paiement s'effectuera via le Trésor Public (par internet ou par courrier).

Dans le cas où une Mairie / une Communauté de Communes, prend à sa charge l'achat des composteurs pour ses administrés, pour ses écoles...

- Les bons de commandes individuels ne devront pas être transmis au SMIRTOM du Vexin
- La Mairie ou la CC devra transmettre un bon de commande à son nom regroupant l'ensemble des besoins
Pour justifier la quantité commandée, le bon de commande groupé devra être accompagné de la liste détaillée des destinataires (tableau Excel fourni par le SMIRTOM du Vexin)
- Le SMIRTOM du Vexin adressera à la collectivité concernée un titre de recette du montant correspondant

Des formations collectives seront organisées avec les Ambassadrices de tri en fonction des besoins et des lieux disponibles / proposés.

Mme PITOIS (Ennery) : Nous devons renvoyer le tableau avec les demandes de composteurs. Avez-vous des jours fixes pour ces envois ? Le 15 du mois, en début ou fin de mois ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Non, pas de date précise, nous pourrions gérer au fur et à mesure.

M DEMULDER (Vallangoujard) : Avez-vous prévu une trame pour le tableau Excel des mairies ? Ou chacun fera comme il veut ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Elodie LUCOT va en envoyer un aux mairies en même temps que la procédure. Il n'y aura qu'à le compléter.

Mme MARCINIAK (Brignancourt) : Combien de temps va durer l'offre ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Tant que nous n'aurons pas écoulé tout le stock des composteurs. Pour l'instant, le programme est envisagé sur 2 ans. Il est prévu 4 000 composteurs pour ce programme. En fonction de la demande, nous pourrions décider de poursuivre ce projet.

M. BOURGOIN (Butry-sur-Oise) : Sur notre commune, les calendriers et les bons de commandes ont déjà été distribués. Donc nous avons déjà des commandes en cours.

M. LORINE (Marines) : Pour la communication des composteurs, il y a eu un flyer mais pour le bon de commande, est-ce au recto du calendrier ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Non, il y a le calendrier d'une part et à côté une autre feuille qui est le bon de commande des composteurs.

Départ de Monsieur FERREIRA (Seraincourt) à 20h15.

Mme PITOIS (Ennery) : Comment va s'effectuer le paiement ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : La commande se fait en mairie qui la transfère au SMIRTOM et c'est le syndicat qui assure la facturation et qui envoie celle-ci. Le paiement se fait via le Trésor Public. Au verso du bon de commande, il y a toute l'explication pour l'utilisateur.

- Ouverture de la nouvelle déchèterie

Explications par le Vice-Président, Monsieur Guy Paris.

La nouvelle déchèterie de Vigny ouvrira ses portes le vendredi 4 février 2022 à 14h00.

Du fait du transfert entre les 2 structures, le planning d'ouverture est légèrement adapté sur le début du mois de février :

- L'ancienne déchèterie de Vigny restera ouverte jusqu'au lundi 31 janvier 2022 à 17h00
- Du mardi 1^{er} au vendredi 4 février matin, transfert des équipements sur la nouvelle structure
Les déchèteries de Vigny (ancienne et nouvelle) seront donc exceptionnellement fermées le mercredi 2 février
Le mercredi 2 février 2022, les usagers de Vigny pourront accéder aux déchèteries de Magny-en-Vexin et Marines (toujours dans la limite d'1 m³ par semaine)
- Le vendredi 4 février 2022 à 14h00, ouverture de la nouvelle déchèterie de Vigny

Les modalités d'accès à ce nouvel équipement seront les suivantes :

- Horaires d'ouverture inchangés

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

- Conservation du même badge d'accès
(pour les nouveaux usagers uniquement, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- Cette nouvelle déchèterie a une capacité d'accueil plus importante ce qui permet d'augmenter les apports hebdomadaires
Sur cette déchèterie uniquement, les limites d'apports sont augmentées à **3 m³ par semaine**

Le SMIRTOM du Vexin va communiquer auprès des administrés via la newsletter internet et l'application Illiwap. Une Feuille de Tri sera également éditée.

En raison des conditions sanitaires actuelles, l'inauguration de ce nouvel équipement est différée. Nous ne manquerons pas de vous communiquer la date en fonction de l'évolution de la situation.

Ces informations ont été transmises par mail et par courrier :

- Aux communes concernées (Maires, Mairies, Délégués titulaires & suppléants)
- A la CC Vexin Centre

Aux services de l'État (Région Ile-de-France, Département, Préfecture de Val d'Oise, Pompiers, Gendarmerie)

Mme PITOIS (Ennery) : Vous proposez 3m³ par personne par semaine sur la nouvelle déchèterie aura-t-on toujours la possibilité d'avoir des autorisations exceptionnelles ?

M. PARIS (SMIRTOM) : Nous gardons toujours le principe des autorisations exceptionnelles.

M. MOHA (SMIRTOM) : La commune d'Ennery n'a pas les mêmes contraintes car elle est rattachée à la CACP. Vous devez donc suivre les consignes appliquées sur leurs déchèteries.

Mme PITOIS (Ennery) : Certaines personnes ne vont pas à la déchetterie souvent mais justement autorisez-vous un plus gros apport le jour où ils ont besoin de déménager par exemple, pour compenser le fait qu'ils ne viennent pas en temps normal ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : C'est 3m³ par personne et par semaine. Il n'y a pas de cumul ou de dérogation pour la personne qui ne vient pas souvent.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous gardons 1m³ sur Marines et Magny-en-Vexin. En cas de demande exceptionnelle, nous autorisons 3m³. Sur Vigny, ce sera 3m³ de base.

M. MOHA (SMIRTOM) : J'apporte une précision concernant les pneus. La nouvelle déchèterie de Vigny accepte effectivement les pneus mais uniquement les pneus des VL et déjantés. Ceux qui sont hors d'usages comme ceux que l'on trouve dans les champs ne seront pas acceptés.

Mme VAST (Arthies) : Normalement, je vais à la déchèterie de Magny en Vexin. Si je dois déposer des pneus, je peux venir à Vigny ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Oui, avec la même carte de déchèterie.

M. LORINE (Marines) : Avez-vous une date concernant les travaux des deux autres déchèteries ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous allons rénover la déchetterie de Marines et faire une reconstruction sur un nouveau site de la déchèterie de Magny-en-Vexin. Nous avons l'avantage à Marines que le terrain attenant à l'actuelle déchèterie appartienne à la commune de Marines. Nous espérons bientôt pouvoir démarrer et lancer aussi les études pour celle de Magny afin que les travaux commencent à la suite.

M. MOHA (SMIRTOM) : Je précise que pour le moment, nous avons dû procéder à un report de l'inauguration de la déchèterie pour le moment en raison de la crise sanitaire. Quand la situation le permettra nous vous informerons de la date.

M. LAZAROFF (Vigny) : Je tiens à féliciter le SMIRTOM pour le suivi des travaux et le démarrage de la nouvelle déchèterie dans les délais.

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons eu la chance de pouvoir faire intervenir des prestataires locaux qui ont bien joué le jeu d'être réactifs et efficaces.

M. MONTHILLER (Moussy) : Si j'ai bien compris, lorsque l'on vient d'une autre déchèterie, on peut quand même apporter ses pneus à Vigny ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Oui, tout à fait.

Mme PITOIS (Ennery) : Pour Ennery également ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Non, pour les communes qui ne dépendent pas en temps normal d'une de nos trois déchèteries, il ne sera, pour le moment, pas possible de venir déposer des pneus. Nous pourrions peut-être envisager la création d'une carte spécifique pour autoriser uniquement le dépôt de pneus sur la déchèterie de Vigny et ce, pour l'ensemble des communes de notre territoire.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Je précise que si vous avez une grande quantité de pneus à faire évacuer, il est possible de contacter ALIAPUR. L'enlèvement est gratuit mais payant pour les professionnels.

M. DEMULDER (Vallangoujard) Nous avons aussi une cinquantaine de pneus sur la commune.

M. MOHA (SMIRTOM) : Si ce sont des pneus usagés, ils ne seront pas repris par la société ALIAPUR. Il faut contacter la société PICHETA, mais la prestation est malheureusement payante.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h48.

Brahim MOHA
Président du SMIRTOM du Vexin

